

Votre PRÉ-DIAGNOSTIC SECTORIEL

Détention d'animaux ne relevant pas du secteur de l'agriculture

Cette fiche vous aide à déterminer si votre entreprise est soumise ou non à l'obligation d'obtenir un permis d'environnement préalable au démarrage.

Votre entreprise est :

- **Non classée** : si aucun des seuils n'est atteint
- **En classe 3** : si au moins un des éléments ci-dessous tombe dans la colonne "classe 3"
- **En classe 2** : si au moins un des éléments ci-dessous tombe dans la colonne "classe 2"

Il s'agit d'un premier diagnostic qu'il est toujours nécessaire de faire vérifier par votre conseiller environnement ! Vous retrouvez ses coordonnées en fin de document.

Description du secteur

Ce secteur comprend les activités relevant de l'élevage d'animaux à titre privé par des personnes ne bénéficiant pas du statut d'agriculteur.

Votre PRÉ-DIAGNOSTIC SECTORIEL

Activité principale	En classe 3 à partir de		En classe 2 à partir de	
	En ZH ou à - de 300 m	Hors ZH et à + de 300 m	En ZH ou à - de 300 m	Hors ZH et à + de 300 m
Veaux (+ de 2 semaines à moins de 6 mois)	2	50	150	400
Porcins (+ de 4 semaines et - de 30 kg)	4	10	20	1 000
Porcs (+ de 30 kg) – Sangliers ou autres Suidés	2	4	10	500
Truies & verrats	2	4	10	300
Poules, poulets	30	50	1 500	20 000
Canards, oies, dindes, pintades	20	30	750	12 000
Ratites (autruches, émeus...)	4	10	50	300 (classe1)
Lapins	30	60	1 500	20 000

2 / 3

Cette action de sensibilisation à l'environnement est organisée dans le cadre des missions d'intérêt public confiées par la Wallonie à l'asbl UCM.

E.R. : Pierre-Frédéric Nijst - UCM National asbl - n° BCE 0409 574 976 - RPM Bruxelles - TVA 0409 574 976, rue Colonel Bourg 123 / 125 - 1140 Bruxelles

Avec le soutien de la
 **Wallonie**

Votre PRÉ-DIAGNOSTIC SECTORIEL

Activité principale	En classe 3 à partir de		En classe 2 à partir de	
	En ZH ou à - de 125 m	Hors ZH et à + de 125 m	En ZH ou à - de 125 m	Hors ZH et à + de 125 m
Bovins (+ de 6 mois) ou Equidés	2	4	150	500 (classe 1)
Ovins & caprins	6	11	500	800
Grands gibiers (6 mois et +)	6	12	150	500 (classe 1)
Petits gibiers	30	60	1 500	20 000
Pigeons	60	120	1 500	3 000

Services annexes	En classe 3 à partir de	En classe 2 à partir de
Dépôts d'effluents d'élevage	10m ³	50m ³
Stockage d'aliments en silo ou en vrac	25m ³ en ZH ou 50 m ³ ailleurs	250 m ³ en ZH ou 500 m ³ ailleurs

Pour toutes questions, contactez-nous via service.environnement@UCM.be
ou au

- **+32 477 61 79 33** pour Liège
- **+32 474 42 27 82** pour Namur/Luxembourg/Brabant Wallon
- **+32 476 80 38 53** pour le Hainaut

3 / 3

Cette action de sensibilisation à l'environnement est organisée dans le cadre des missions d'intérêt public confiées par la Wallonie à l'asbl UCM.

E.R. : Pierre-Frédéric Nijst - UCM National asbl - n° BCE 0409 574 976 - RPM Bruxelles - TVA 0409 574 976, rue Colonel Bourg 123 / 125 - 1140 Bruxelles

Avec le soutien de la
Wallonie